

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 juin 2020

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat est organisé au sein du Conseil Municipal de LIANCOURT sur les orientations générales du budget dans les conditions fixées par l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal de LIANCOURT adopté le 26 mai 2020.

Ce débat est notamment l'occasion d'examiner (annexes 1, 2 et 3) :

- l'aperçu de l'environnement macroéconomique
- les principales mesures relatives aux collectivités locales
- les données financières de référence

Ces documents ont été établis en janvier 2020, après le vote de la Loi de Finances Initiale pour 2020 par la Caisse d'épargne et la Banque Postale et n'intègrent aucune des dispositions prises dans le cadre de la pandémie "Coronavirus - Covid 19".

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié dans le cadre de son article 107 "amélioration de la transparence financière", l'organisation, le contenu et la diffusion du débat d'orientations budgétaires. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé les modalités d'application de cette loi.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, du 22 janvier 2018, a imposé de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaires. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution du besoin de financement annuel ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- Un vote de l'assemblée délibérante a lieu sur le rapport relatif aux orientations budgétaires.
- Le DOB d'un EPCI doit être transmis, dans les quinze jours suivants son examen par l'assemblée délibérante, aux communes membres et celui des communes au Président de l'EPCI dont elles sont membres dans les mêmes délais.
- Le rapport sur les orientations budgétaires est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé à l'occasion du DOB doit être mis en ligne.

UNE EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT TOUJOURS DEFAVORABLE AUX COMMUNES ET LOURDEMENT PENALISANTE TANT POUR LEUR FONCTIONNEMENT QUE POUR LEURS INVESTISSEMENTS

Les mesures de la Loi de Finances Initiale pour 2020 concernant les collectivités locales s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2011 à 2019, placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité. Ce retour à l'équilibre des finances publiques n'est plus à l'ordre du jour compte tenu des conséquences économiques de la pandémie "Coronavirus - Covid 19".

Malgré ceci, les collectivités territoriales seront tenues de prendre pleinement part à l'effort collectif conformément à la Loi de Finances initiale pour 2020 adoptée avant la crise sanitaire et ceci pour la dixième année consécutive. En effet, l'Etat compte toujours réaliser 13 milliards d'économie en 5 ans (2018 à 2023) en direction des collectivités territoriales, leur faisant ainsi largement porter sa volonté initiale de désendettement public du quinquennat.

Le Gouvernement et les parlementaires qui ont voté la Loi de Finances Initiale pour 2020 mettent, une nouvelle fois, à mal la libre administration des collectivités et notamment des communes, ne laissant à celles-ci que très peu de choix :

- réduire, voire supprimer des services à la population alors que les attentes de celle-ci sont grandissantes
- augmenter sensiblement les seules taxes d'impositions locales qui leur restent (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) et les livrer ainsi à la vindicte populaire
- réduire, voire stopper leurs investissements.

Pourtant les effets de la crise sanitaire sont très lourds pour les collectivités locales et notamment les communes. Elle doivent faire face d'une part, à une augmentation de leurs dépenses (achats de masques, fourniture de produits désinfectants spécifiques très onéreux, mise en place de matériels de protection pour le personnel, les écoles et les usagers) et d'autre part, à une baisse sensible des recettes due à l'interruption de nombreux services à la population durant cette crise sanitaire (crèche, restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, écoles de musique et de danse, ateliers d'arts plastiques et d'expression orale et théâtrale).

Pour l'heure, l'Etat s'est engagé à rembourser 1 € par masque en tissu alors que nous avons souhaité offrir à la population, tout comme la Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée (CCLVD), des masques lavables 50 fois, de catégorie 1, filtrant jusqu'à plus de 90 % de particules supérieures à 3 microns, dont le prix est supérieur à 5 € TTC pièce. L'Etat s'est également engagé à baisser la TVA sur le matériel acquis dans le cadre de l'épidémie pour protéger le personnel et les usagers, de 20 à 5,5 % et à inscrire ces achats en section d'investissement ce qui nous permettra de récupérer la TVA.

Pour le personnel positionné en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) des compensations financières nationales pourraient également être accordées. Par ailleurs, la CNAF devrait participer aux dépenses de fonctionnement des crèches et des centres de loisirs.

Cependant, nous ne connaissons pas à ce jour le montant des aides dont pourra bénéficier notre commune.

Toutefois, l'excellente trésorerie de la commune nous a permis de faire face aux dépenses supplémentaires et au versement de l'intégralité des salaires des agents de la commune, tous statuts confondus

En ce qui concerne la commune de LIANCOURT, la baisse des dotations d'Etat depuis 2011 est très importante et s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année.

Dans le cadre de la Loi de Finances Initiale pour 2020, le Parlement a décidé de supprimer la taxe d'habitation (TH), ce qui constitue un véritable bouleversement pour les communes à qui on enlève la seule ressource dynamique dont elles disposaient par rapport à l'ensemble de leur population.

Toujours dans le cadre de la Loi de Finances Initiale pour 2020, le Parlement a adopté une revalorisation des bases de la fiscalité locale. C'est ainsi que les valeurs locatives qui servent de base au calcul des impôts directs locaux en 2020 seront revalorisées par un coefficient égal à 1.009 (+ 0,9 % par rapport à 2019) pour les propriétés non bâties et pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

Chacun comprendra que, dans ce contexte particulièrement sombre, les collectivités territoriales auront des difficultés à s'engager dans des programmes d'investissement lourds ou pluriannuels sans avoir recours à l'emprunt et avoir un soutien financier indispensable de l'Etat sous forme de subvention. Pourtant, ces investissements des collectivités locales représentent 70 % des investissements nationaux et sont indispensables à la survie de nombreuses entreprises notamment dans le secteur du BTP. C'est pourquoi il est indispensable que l'Etat mette rapidement en place un "Plan de soutien aux collectivités locales".

Il est également difficile voire impossible d'imaginer la mise en place de nouveaux services en direction de la population ce qui est particulièrement regrettable.

Nous tenterons de limiter nos dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 à + 3,1 % par rapport à 2019, ceci inflation comprise (+ 1,1 % en 2019).

Malgré ces mauvais traitements infligés par l'Etat aux collectivités territoriales, je vous propose de maintenir, en ce qui concerne la commune de LIANCOURT, notre effort d'investissement. La gestion que nous menons depuis 1989 et notamment notre endettement nul, nous le permettent encore cette année.

Vous trouverez en annexe 4, la note d'information émise par la Direction Générale des Collectivités Territoriales relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2020.

CONTINUONS A BATIR L'AVENIR DE LIANCOURT

Les orientations budgétaires proposées pour 2020 sont issues du programme de la liste "Autour de ses forces citoyennes Liancourt avance avec Roger Menn et ceux qui font vivre notre ville" pour la simple mais bonne raison que ce programme a réuni l'assentiment de la population liancourtoise lors des élections municipales du 15 mars 2020 avec 52,62 % des suffrages exprimés.

Je vous propose d'examiner dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires pour 2020 les actions nouvelles projetées pour cette année, particulière à plusieurs titres en raison de la tenue des élections municipales mais surtout de la gestion de l'épidémie de "Coronavirus - Covid 19" qui

a anesthésiée totalement ou partiellement le fonctionnement de notre pays depuis le 17 mars et dès le 1^{er} mars 2020 dans notre département.

Nous aborderons également les nouveaux investissements prévus pour 2020 ou à l'étude pour être réalisés dans les années à venir.

Les actions et services mis en place par la Municipalité de LIANCOURT depuis 1989 seront reconduits et leur qualité garantie. Leur financement sera bien évidemment pris en compte dans le projet de Budget Primitif 2019 avec une limitation de leur augmentation à + 3,1 % inflation comprise.

Les investissements prévus au budget 2019 non engagés ou achevés feront l'objet de reports de l'exercice budgétaire 2019 sur l'exercice budgétaire 2020.

AMENAGEMENT DE LA COMMUNE ET URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les nouveaux membres de la commission de "l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports" auront à cœur de s'approprier le travail préalablement réalisé depuis 2016 et de finaliser, avec les anciens membres de cette commission, ce document de planification essentiel à l'évolution de la commune, du moins pour les 10 à 15 prochaines années.

Le cabinet "HarmoniEPAU" animera les réunions de la commission de "l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports" qui se tiendront en 2020 et 2021 et porteront sur la finalisation du zonage et du règlement de chacune des zones du futur PLU.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) adopté par le Conseil Municipal du 26 septembre 2016, fera l'objet d'une révision et d'un nouveau débat en Conseil Municipal, afin de tenir compte de l'étude environnementale effectuée sur la friche du Ministère de la Justice, rachetée à l'amiable par la commune après l'incendie du Château Latour. Il indiquera les possibilités réelles d'aménagement de ce site qui sont en net retrait par rapport à ce qui avait été indiqué dans la première version du PADD.

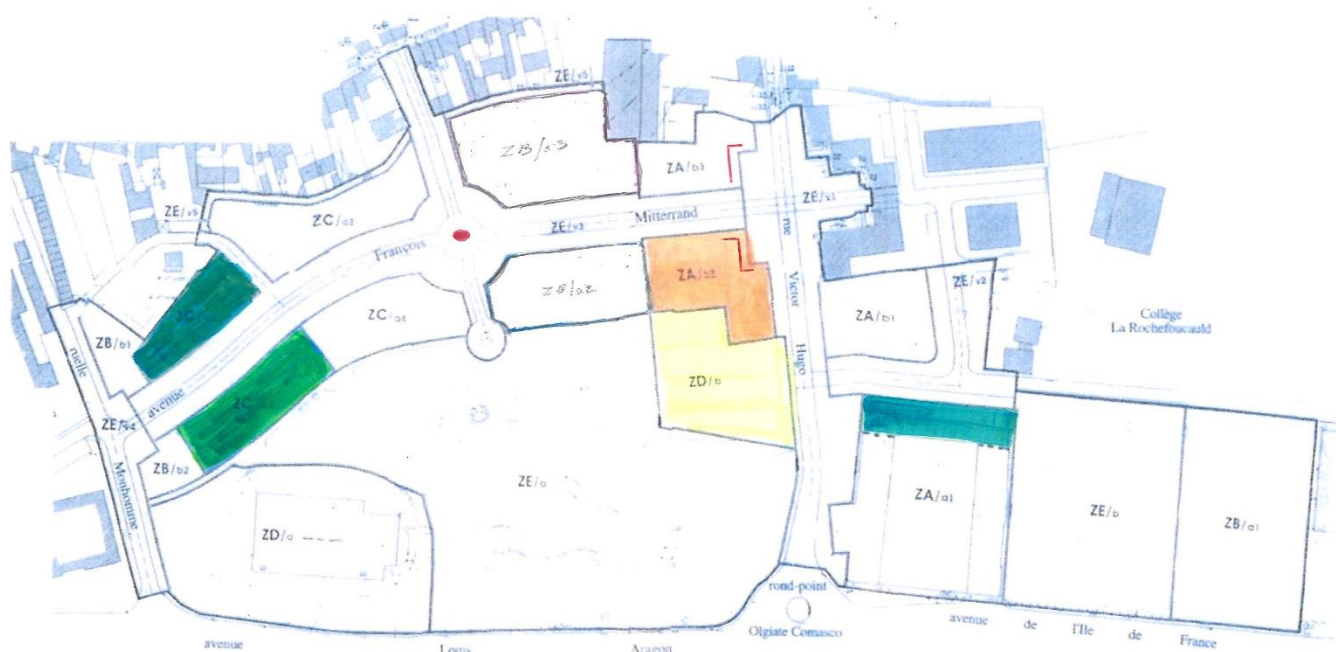
Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune de LIANCOURT, Autorité Organisatrice de Transport (AOT) jusqu'à ce que la loi transfère cette compétence à la CCLVD, avait obligation de réaliser un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Nous avons délégué l'élaboration de ce document au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise qui a travaillé sur un territoire regroupant la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et enfin la CCLVD, périmètre pertinent en matière de déplacements urbains. Les enquêtes diagnostiques nécessaires ont été menées auprès de la population dès le début de l'année 2017. Les années 2018 et 2019 ont été consacrées à la restitution des études, dans chaque communauté de communes. L'année 2020 et les suivantes seront destinées à l'élaboration puis à la finalisation du PDU.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune pourrait être arrêté par le Conseil Municipal au quatrième trimestre de l'année 2020 ou au premier de l'année 2021, après consultation des personnes publiques associées et des différents services de l'Etat. Une enquête publique sera alors diligentée auprès de la population.

A l'issue de cette procédure, le Conseil Municipal sera amené à statuer définitivement pour adopter le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Les membres de la commission de "l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports" seront donc largement sollicités au cours des années 2020 et 2021.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Les Abords du Parc"



- Secteurs ZC/a1 et ZC/a2 - Mise en vente de 15 maisons de ville

La commune de LIANCOURT a autorisé OISE HABITAT à mettre en vente les quinze maisons de ville sises avenue François Mitterrand par délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2016.

Cette mise en vente, au bénéfice des locataires occupants, de leurs ascendants ou descendants, permet de leur proposer un parcours résidentiel débouchant sur une accession à la propriété sécurisée. L'ensemble des locataires concernés a été consulté, actuellement 3 maisons de ville ont été vendues (maison 242 avenue François Mitterrand vendue le 27 novembre 2017 à Mme LASSEAUX, maison 233 avenue François Mitterrand vendue le 12 décembre 2018 à M. GRACE et Mme FOURMENT enfin maison 257 avenue François Mitterrand vendue le 19 mars 2019 à M. TCHUENTE TAFFO et Mme KAPKOUMI KAONGOU). Les locataires n'ayant pas fait le choix de devenir propriétaires conservent la possibilité de se porter acquéreurs dès qu'ils le souhaiteront, sous réserve qu'ils soient toujours occupants du logement, ils peuvent également rester locataires tant qu'ils le souhaiteront.

Le prix de vente tient compte du fait que les logements sont occupés au moment de la vente et subit en conséquence une décote par rapport aux prix du marché immobilier. De plus, les frais de notaire sont pris en charge par l'Office Public de l'Habitat et une réduction supplémentaire est accordée aux locataires occupant le logement depuis plus de 10 ans.

- Secteur ZA/b2 - Résidence "Camille Desmoulins"

La Résidence "Camille Desmoulins" inaugurée le 1^{er} septembre 2017 héberge 3 locaux d'activités, conformes à la législation relative aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), d'une surface totale d'environ 400 m², situés en rez-de-chaussée de la rue Victor Hugo. Chaque cellule commerciale bénéficie de deux emplacements de stationnement à l'intérieur de la résidence. Ces locaux commerciaux ont été réalisés à la demande de la commune de LIANCOURT dans le cadre de "la redynamisation du centre-ville" et à ce titre, celle-ci s'est obligée par convention, adoptée par le Conseil Municipal du 21 décembre 2017, à acheter les locaux d'activités qui n'auraient pas trouvé acquéreur six mois après achèvement de la résidence

Monsieur et Madame Jérôme LAVALLEE qui exploitaient le magasin "La Tabatière", 9 rue Roger Duplessis à LIANCOURT ont souhaité se porter acquéreurs de la cellule commerciale sise 22 rue Victor Hugo d'une surface de 120 m² et des deux places de parking associées, afin d'y transférer leur magasin, d'étendre les services apportés à leur clientèle et par là même leur activité.

La SCI LD2, gérée par Messieurs BERENGER et CORBIERE, a signé quant à elle une promesse d'achat le 14 janvier 2019 destinée à acquérir le local commercial sis 26 rue Victor Hugo et les deux places de parking associées. Suite au décès brutal d'un des associés, ce projet d'acquisition n'a pu voir le jour.

La commune de LIANCOURT s'est par conséquent portée acquéreur des locaux commerciaux sis 26 et 28 rue Victor Hugo, d'une surface respective de 150 et 130 m² et des quatre emplacements de stationnement qui y sont attachés.

La commune de LIANCOURT assurera en 2020 l'aménagement du local d'activités sis 28 rue Victor Hugo afin d'y installer dès le début de l'année 2021 la préfiguration du Pôle Santé de la Vallée Dorée (deux cabinets de médecins généralistes, des consultations occasionnelles de spécialistes et un cabinet d'infirmières).

La commune de LIANCOURT assurera fin 2020 - début 2021 l'aménagement du local d'activités sis 26 rue Victor Hugo afin d'y installer en 2021 une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) privée. Une demande de subvention sera également déposée pour soutenir ce projet auprès du Conseil Général de l'Oise.

Le projet de réhabilitation du centre-ville de la commune de LIANCOURT ayant été retenu dans le cadre du programme "Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs" de la région "Hauts-de-France", l'acquisition des cellules commerciales devrait être prise en charge à hauteur de 20 % par le Conseil Régional "Hauts-de-France", ainsi qu'une partie de leur aménagement.

Un crédit de 650 000 € sera inscrit à cet effet à l'article 2313 "Constructions" de l'opération d'équipement n° 11 du Budget Primitif 2020.

- Avenue François Mitterrand : aménagement du Rond-point et de l'intersection avec la rue Victor Hugo

➤ Aménagement du rond-point

Cet aménagement sera conçu et réalisé en Régie municipale par les Services Techniques et Espaces Verts de la Ville en associant les enfants du Centre de Loisirs Municipal pour sa décoration. Les dépenses liées à cette opération figureront au Budget Primitif 2020.

Rond-point Avenue François Mitterrand



➤ Aménagement de l'intersection avec la rue Victor Hugo

L'installation de mobilier urbain destiné à sécuriser et embellir les espaces piétonniers situés des deux côtés de l'intersection avec la rue Victor Hugo sera également prévue au Budget Primitif 2020.

- Secteur ZA/a1 - Rénovation des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld

En 2004, des deux pavillons d'angle ont été réhabilités par OISE HABITAT en deux plots de six logements chacun. La commune a ensuite procédé à la rénovation de l'aile "Sud" avec la création en 2010 de la médiathèque Lucien Charton puis à la création d'un jardin public inspiré du XVIII^{ème} siècle, "le Jardin de la Médiathèque", qui a ouvert ses portes en juin 2015.

Les années 2016 et 2017 ont été consacrées aux études préalables à la rénovation de l'aile "Est" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld et à la création du futur hôtel de ville.

Pour ce faire OISE HABITAT a été désigné, après mise en concurrence, Maître d'Ouvrage Délégué lors du Conseil Municipal du 30 juin 2015.

Sa mission, en 2016, a consisté à lancer une consultation publique destinée à désigner l'équipe chargée d'assurer la Maîtrise d'œuvre du chantier. Elle est composée d'un architecte DPLG, d'un architecte "monuments historiques" afin de répondre, dans ce bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments de France depuis le 2 décembre 1930, aux exigences de Jean-Lucien GUENOUN, Architecte des Bâtiments de France (ABF) des départements de l'Oise et de l'Aisne. L'équipe est complétée par des bureaux d'études spécialisés (fluides, structure, accessibilité, etc...), un paysagiste et bien entendu un économiste.

Après une analyse rigoureuse des offres réalisée par OISE HABITAT et un classement de celles-ci, le Conseil Municipal dans sa séance du 16 mars 2017 a retenu l'équipe composée de : ARCASA SARL (GOUVIEUX - 60), mandataire architecte, Etienne PONCELET (LILLE - 59) architecte labellisé "Monuments Historiques, IPH (HARLY - 02) bureau d'études et Philippe VOTRUBA (PARIS - 75) économiste.

L'année 2017 a été consacrée à une partie des études complémentaires et à l'établissement des avant projets sommaire et détaillé. L'équipe particulièrement compétente s'est rendue à plusieurs reprises sur le site, a effectué des relevés destinés à savoir ce qui devait impérativement être préservé au titre des Monuments Historiques. Elle a ensuite présenté son projet et chiffré son coût.

Ce montant estimé est particulièrement important et s'élève aujourd'hui à plus de 11 millions d'euros TTC.

Dans le cadre du montage financier de ce très lourd dossier d'investissement, nous avons pris l'attache préalable de la Banque des Territoires. Celle-ci est prête à nous consentir un prêt de 5 millions d'euros remboursable en 20 ans, ceci compte-tenu de notre situation financière saine et de notre capacité d'autofinancement. D'autre part, nous avons sollicité des subventions auprès de l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) "Hauts-de-France" mais aussi de l'Europe, de la Région "Hauts-de-France" et du Conseil Départemental de l'Oise.

Toutefois, l'Europe, la Région "Hauts-de-France" et le Conseil Départemental de l'Oise conditionnent leurs éventuelles attributions de subventions à l'intervention financière de l'Etat via la DRAC "Hauts-de-France". C'est pourquoi s'est tenue en Mairie de LIANCOURT, une réunion de présentation de notre projet devant la Directrice Régionale des Affaires Culturelles "Hauts-de-France", ceci une fois n'est pas coutume, avec l'appui de l'ABF, Jean Lucien GUENOUN.

La DRAC "Hauts-de-France" nous a clairement indiqué que l'ensemble des crédits qui lui était attribué pour 2018 et 2019 avait déjà été engagé sur des opérations concernant le département du Nord et qu'en conséquence notre opération ne pourrait pas être financée avant 2020 ou 2021. La DRAC "Hauts-de-France" nous a conseillé de renouveler notre demande

La municipalité aura en 2020 à se positionner définitivement sur le programme d'aménagement proposé par OISE HABITAT et l'équipe de Maîtrise d'œuvre afin de vérifier la fonctionnalité des lieux destinés à accueillir le public, les employés et les élus d'une ville moderne, dynamique et en développement.

Puisque l'Etat demande aux collectivités locales, dans le contexte de la pandémie, de relancer leurs investissements en les encourageant à recourir à l'emprunt, je vous propose de saisir

cette opportunité et donc de solliciter une nouvelle fois l'Etat via ses services culturels pour obtenir cette subvention de la DRAC "Hauts de France", indispensable à l'aboutissement de ce dossier.

Une fois cette subvention attribuée nous lancerons une étude financière auprès du cabinet Michel KLOPFER, afin d'examiner plusieurs hypothèses financières de manière à ne pas nous interdire la réalisation d'autres investissements sur la commune durant les travaux de rénovation des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld et à en assurer leur financement.

Je vous proposerai ensuite de présenter l'ensemble du dossier à la population liancourtoise via Liancourt magazine et notre site internet et de l'inviter à donner son avis sur le projet de sauvegarde de ce dernier témoignage du passé historique glorieux de notre cité qui constituera une fois rénové, un facteur d'attractivité indispensable à la redynamisation du centre-ville.

Il restera ensuite pour achever cette rénovation des Communs du Château de La Rochefoucauld à travailler sur l'aile "Nord" et sa destination future, la cour et les abords du bâtiment.

Je vous rappelle que ce projet est majeur pour l'avenir de notre commune, son attractivité et l'entrée de son centre-ville.

- Aménagement du secteur ZD/b - Construction du Pôle Santé de la Vallée Dorée

Cette maison pluridisciplinaire de santé sera implantée dans le quartier Politique de la Ville "Les Abords du Parc", 30 rue Victor Hugo, à proximité immédiate de la Résidence "Camille Desmoulins". Elle sera financée par la CCLVD suite au transfert de la compétence "Santé de proximité" des communes vers l'intercommunalité, sur un terrain cédé prochainement pour 1 € symbolique par la commune de Liancourt à la CCLVD.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) des "Hauts-de-France" a donné un accord de principe à sa réalisation et est satisfaite qu'elle soit implantée dans le quartier "Politique de la Ville", ceci conformément au "Contrat de Ville 2015-2020" signé avec l'Etat.

Le projet médical lié au Pôle Santé de la Vallée Dorée est porté par le Docteur José CUCHEVAL que je remercie pour son implication personnelle. Celui-ci s'est associé la participation d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé implantés sur le territoire de la CCLVD pour finaliser le projet médical. Dans ce cadre, ces professionnels de santé ont également décidé de créer une Communauté Territoriale de Professionnels de Santé (CTPS) pour travailler autour de ce Pôle Santé sans avoir la nécessité de s'y implanter et donc de rester domiciliés dans leurs locaux actuels.

Ces réalisations permettront :

- De proposer un travail en réseau sécurisé avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire. En effet il n'est pas question de tout rassembler à LIANCOURT mais de permettre à tous les professionnels du territoire de pouvoir s'appuyer et bénéficier des compétences locales et des connaissances de chacun.
- D'attirer de jeunes médecins généralistes qui souvent souhaitent travailler avec de nouvelles méthodes organisationnelles leur permettant d'avoir une vie familiale équilibrée. Pour ce faire, le Docteur José CUCHEVAL a accepté de devenir Maître de stage et d'accueillir des étudiants en médecine durant leur cursus universitaire.

- D'utiliser autant que faire se peut, les technologies modernes. Le Très Haut Débit arrivé sur le territoire de la CCLVD en 2018 et 2019 le permettra, notamment en matière de dépistage spécialisé (cancer de la peau) et de télémédecine.
- De lancer des programmes de santé publique en direction de la population des dix communes membres de la CCLVD.

Les surfaces nécessaires au bon fonctionnement de ce futur équipement ont été évaluées à 400 m², sur la base d'un coût de 2 500 €/m², nous arrivons à 1 000 000 € HT auquel nous devons ajouter les travaux de VRD pour 450 000 € HT.

Le Président de la CCLVD m'a sollicité pour prendre en charge ce dossier ô combien important pour la commune de LIANCOURT mais aussi pour le territoire intercommunal.

La désignation du Maître d'œuvre a fait l'objet d'une mise en concurrence au quatrième trimestre 2018, l'attributaire du marché est le cabinet ARCASA (Gouvieux – 60). La demande de permis de construire est actuellement en cours d'instruction et les dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de l'Etat, du Conseil régional "Hauts de France" et du Conseil Départemental de l'Oise. Les appels d'offres travaux seront lancés si possible avant la fin 2020 de manière à permettre un commencement des travaux de construction au premier trimestre 2021. L'ouverture au public est quant à elle prévue au premier semestre 2022.

- Impact financier sur le Budget Primitif 2020

Les principaux impacts financiers liés à la Zone d'Aménagement Concerté "Les Abords du Parc" sur le Budget Primitif 2020 - Opération d'investissement n° 11, se limiteront à notre participation annuelle, c'est-à-dire 70 000 € à l'article 238 "Avances versées sur les commandes d'immobilisations corporelles" et à 600 000 € à l'article 2313 "Construction".

L'opération d'investissement n° 38 créée en 2015 pour permettre la rénovation de l'aile "Est" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld sera en 2020 uniquement alimentée par les reports 2019 nécessaires pour financer les études complémentaires prescrites par l'Architecte des Bâtiments de France et les honoraires de l'équipe de Maîtrise d'œuvre et de la Maîtrise d'ouvrage déléguée.

Opération "Redynamisation du centre-ville"

Le but de cette opération est de restructurer, moderniser et revitaliser le centre-ville de la commune et notamment son hyper-centre par le biais d'une Opération d'Aménagement nommée "Redynamisation du centre-ville". Cette opération de reconquête du cœur de ville fixera l'image du centre de LIANCOURT pour les 30 à 40 prochaines années. Elle a été retenue par le Conseil Régional "Hauts de France" dans le cadre d'un appel à projets destiné aux communes de moins de 20 000 habitants et qui se veut être l'équivalent du dispositif national "Opération Cœur de Ville".

Le Conseil Régional "Hauts de France" pourrait nous apporter une subvention à hauteur de 3 millions d'euros sur trois ans sous réserve que la commune s'engage à ne pas installer de grandes surfaces commerciales en périphérie du centre-ville.

D'autre part, l'Etat par le biais du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces (FISAC) pourrait également soutenir notre action.

- Requalification de la place de La Rochefoucauld et de ses abords

Le Conseil Municipal du 8 juin 2016 a désigné OISE HABITAT pour assurer la Maîtrise d'ouvrage déléguée de ce chantier capital pour l'avenir de l'hyper-centre.

Après avoir envisagé de requalifier l'ensemble de la place de La Rochefoucauld en une seule étape, nous avons décidé en 2019 de travailler en priorité sur la requalification de la partie "Nord" de la place de La Rochefoucauld, ceci afin de la rendre plus attractive et conviviale, notamment pour les piétons.

La rénovation de la statue du Duc de La Rochefoucauld avec remise en état du bassin et des fontaines, son éclairage nocturne tout comme l'installation de mobilier urbain participeront à l'amélioration de la convivialité sur cette placette historique. Cette convivialité pourra encore être renforcée par l'installation de terrasses pour les commerces de type "brasserie ou restauration", ainsi que par la sécurisation et le traitement de l'espace rendu aux adeptes des centres-villes.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un cabinet spécialisé dans les voies et réseaux divers associé à un urbaniste. C'est cette équipe que nous nous attacherons à constituer en 2020 afin de pouvoir présenter un projet d'aménagement de la partie "Nord" de la place de La Rochefoucauld aux Liancourtois et à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), si possible avant la fin de l'année ou plus probablement au premier semestre 2021.

Seuls des travaux d'études seront à prévoir dans le cadre du Budget Primitif 2020.

- Rénovation de l'immeuble communal situé à l'angle des rues de l'Ecole des Arts et Métiers et Jules Michelet

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2016 a désigné OISE HABITAT pour assurer la Maîtrise d'ouvrage déléguée du chantier de rénovation de deux propriétés communales hébergeant des cellules commerciales. La première se situe à l'angle de la place de La Rochefoucauld et de la rue Roger Duplessis, la seconde à l'angle des rues de l'Ecole des Arts et Métiers et Jules Michelet.

Nous avons souhaité accorder une priorité à la rénovation de l'immeuble situé à l'angle des rues Jules Michelet et de l'Ecole des Arts et Métiers. Ce bâtiment, en très mauvais état car jamais entretenu par son précédent propriétaire, doit être traité en urgence. Il héberge actuellement 3 cellules commerciales : la Maison du Kébab et deux locaux inoccupés ainsi que plusieurs logements vides.

Le but de cette rénovation est de conserver l'architecture existante du bâtiment, d'installer en rez-de-chaussée des locaux d'activités répondant aux normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'aménager au-dessus de ces commerces des logements de standing. Les appartements et les locaux d'activités seront ensuite vendus après l'établissement d'un règlement de copropriété. La commune de GOUVIEUX a réalisé avec OISE HABITAT plusieurs opérations de ce type qui se sont avérées être très positives pour le fonctionnement du centre-ville.

Toutefois, avant de parvenir à cette étape, les années 2017, 2018 et 2019 ont été consacrées à des rencontres, des visites sur place et des réunions de travail avec l'Architecte des Bâtiments de France, Jean Lucien GUENOUN, ceci dans le but d'obtenir son avis sur le devenir de cette propriété et la façon de la rénover. Celui-ci nous a finalement fait savoir qu'il refuserait toute démolition de l'immeuble que celle-ci soit totale ou partielle.

L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration de l'avant-projet sommaire (APS), puis de l'avant-projet détaillé (APD) avec le cabinet d'architectes retenu après mise en concurrence, à savoir le cabinet VERCOUTERE-PROVOST Corinne (NOYON - 60). Viendra ensuite le temps du dépôt de permis de construire (PC) qui sera notamment soumis à avis et approbation de l'ABF.

Le démarrage des travaux ne pourra intervenir qu'après avoir assuré le relogement provisoire du commerce "La Maison du Kebab" dans une des propriétés communales vacantes.

Le report des crédits non utilisés en 2019 sur l'opération d'investissement n° 27 qui sera rebaptisée - Opération "Redynamisation du centre-ville" devrait être suffisant pour financer les actions à mener en 2020 sur ce dossier.

Aménagement de la propriété 17 rue de l'école des Arts et Métiers

Cette propriété hébergeait, avant qu'elle ne soit acquise par la commune de LIANCOURT, l'étude de Maître DESFOSSE, Notaire et avant lui, le domicile et l'étude de Maître CURIEN également Notaire. Cette propriété bâtie, cadastrée section AL n° 4, 50 et 10, s'étend sur une surface de 3 164 m² et abrite une maison de Maître construite en pierres de taille provenant de la région. Cette habitation que l'on peut qualifier de remarquable mérite d'être conservée et rénovée, c'est pourquoi la municipalité a sollicité OISE HABITAT pour qu'une étude de transformation de ces locaux d'activités en logements soit réalisée.

OISE HABITAT a missionné le cabinet d'architecture Xavier SIMONNEAUX (AGNETZ - 60) qui a fourni en 2018 plusieurs esquisses. Celles-ci ont été analysées en réunion de travail avec OISE HABITAT. Les esquisses prévoyant une densité de logements ou de maisons trop importante ont été rejetées.

En effet, la volonté de la municipalité est de réaliser dans cette propriété et notamment au sein de l'immeuble, des logements de caractère destinés dans quelques années à être vendus à leurs locataires si ceux-ci se montrent intéressés. Le caractère et la volumétrie du bâtiment seront conservés.

La municipalité souhaite également conserver la possibilité d'élargir la rue du Vieux Château jusqu'à son intersection avec le sentier du Clos Marie Bellet, c'est pourquoi le choix définitif s'est porté sur l'aménagement d'une partie de la propriété et la réalisation de 5 logements intermédiaires financés par un prêt locatif social (PLS).

Pour réaliser cette opération, la commune a décidé de céder pour 1 € symbolique une partie de la propriété à OISE HABITAT lors du Conseil Municipal du 28 février 2019, la vente a été réalisée le 7 février 2020 par l'étude notariale ANTY-CAJET.

Les études nécessaires à l'accomplissement des travaux ont été diligentées au premier semestre 2019 et le permis de construire a été délivré le 12 mars 2019. OISE HABITAT a ensuite déposé son dossier de financement auprès des services de l'Etat dans le cadre de sa programmation 2020.

Les travaux pourront ainsi débuter au second semestre 2020 pour s'achever au troisième trimestre 2021.

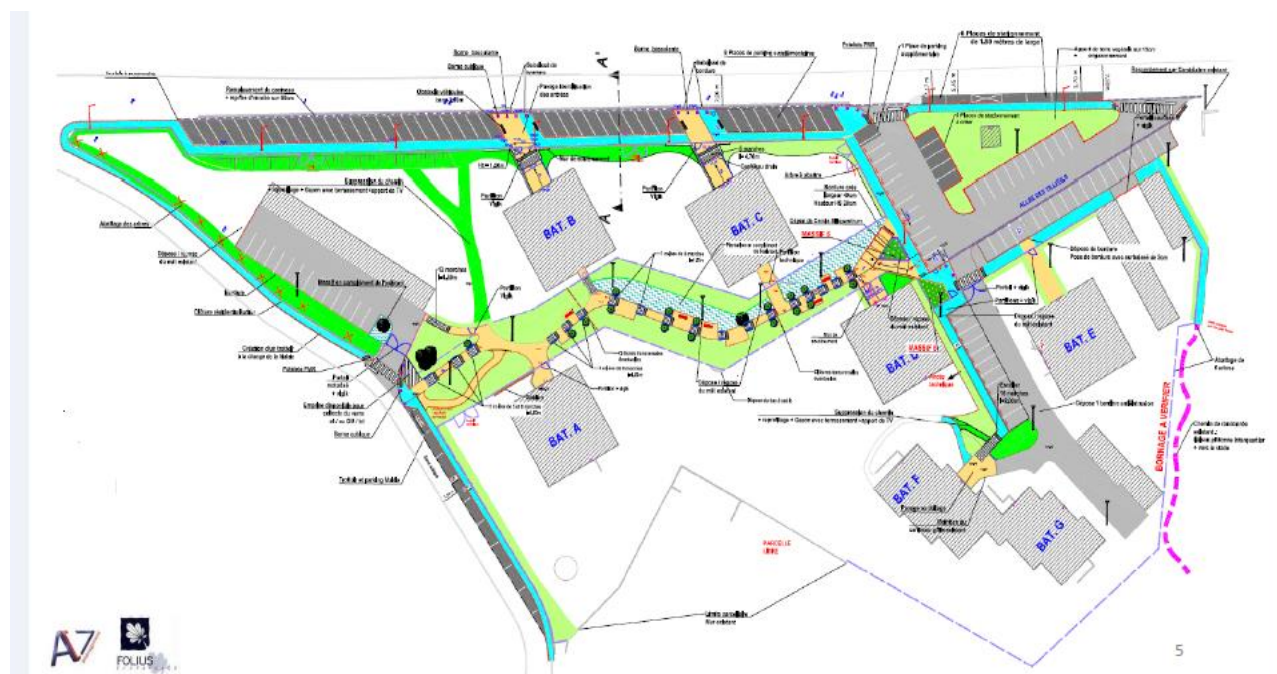
Requalification de la "Cavée des Etalons"

Dans l'intérêt des habitants de ce quartier situé sur les hauteurs de LIANCOURT, il était devenu indispensable d'intervenir sur ce site propriété de l'Entreprise Sociale de l'Habitat (ESH) Clésence, tant les désordres étaient nombreux en termes d'assainissement pluvial, de voirie et autres réseaux notamment celui d'éclairage public.

Pour mener à bien ces travaux qui étaient de la responsabilité de l'ESH Clésence mais que celle-ci n'a jamais accepté de réaliser seule, la municipalité de LIANCOURT et la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée (CCLVD) ont eu la sagesse de se mettre autour de la table avec ce bailleur social et de le contraindre à engager, à leurs côtés, des travaux importants sur son patrimoine devenu obsolète, afin que la "Cavée des Etalons" devienne un quartier où les habitants viennent habiter par choix et non par obligation.

Ce vaste chantier a débuté au mois de mars 2018 et s'est terminé au second semestre 2019.

L'année 2020 sera consacrée à l'établissement des actes de rétrocession puis à leur signature, ensuite chacun prendra en charge l'entretien de sa propriété.



Par ailleurs, depuis 2019, l'ESH Clésence a engagé un vaste programme de réhabilitation des logements de la "Cavée des Etalons" dans l'intérêt des habitants du quartier.

Amélioration des performances énergétiques et restructuration du foyer CDC Habitat - Adoma

Les travaux en cours de réalisation portent essentiellement sur la réfection de l'enveloppe externe du bâtiment et sont destinés à améliorer ses performances énergétiques, ces travaux sont accompagnés d'une restructuration du foyer.

Ces travaux réalisés par l'ESH CDC Habitat - Adoma, propriétaire des lieux et spécialisée dans l'accueil des migrants et des personnes très défavorisées sont conséquents. En effet, la partie du foyer aujourd'hui occupée par des chambres individuelles sera transformée en résidence sociale,

composée de petits appartements et en pension de famille. Ceci aura pour effet de réduire la capacité d'accueil du foyer.

La partie du foyer hébergeant le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), ne sera structurellement pas modifiée, l'Etat n'ayant pas accepté la diminution de la capacité d'accueil sollicitée par la commune lors de la mise en place du "Contrat de ville 2015-2020".

Ces travaux ont débuté en mars 2019 et sont pris totalement en charge par l'ESH CDC Habitat - Adoma conformément aux engagements pris lors de la signature du "Contrat de ville 2015-2020". Toutefois CDC Habitat - Adoma sollicite la commune pour garantir les emprunts qui ont été réalisés pour financer cette opération, le Conseil Municipal aura prochainement à se positionner sur ce point.

Il est à noter que curieusement, l'ABF n'a émis aucune prescription particulière à réaliser sur le bâtiment lors de l'instruction du permis de construire, allant même à indiquer que celui-ci n'était pas en covisibilité avec les Communs du Château du Duc de La Rochefoucauld. C'est ainsi que le permis de construire a été délivré au nom du Préfet de l'Oise sans consultation de la commune.

Démolition de la Résidence "La Tour" propriété de l'ESH Clésence

L'année 2019 a été consacrée à convaincre l'ESH Clésence de l'utilité de déconstruire cet édifice construit en 1972 et devenu vétuste, sur lequel aucune rénovation d'importance n'avait été réalisée.

Mickaël CHEVRIER, Sous-Préfet de CLERMONT, a eu un rôle déterminant aux côtés de la commune pour imposer à l'ESH Clésence la déconstruction de la Résidence "La Tour". Les 50 logements supprimés dans ce cadre seront compensés par la construction de 30 logements sur un terrain qui sera mis à la disposition du bailleur par la commune.

Dès le début du quatrième trimestre 2019, les appartements qui se libéraient à la Résidence "La Tour" n'ont pas été remis en location, montrant ainsi la volonté de l'ESH de mener à terme cette déconstruction.

Les années 2020 et 2021 seront consacrées au relogement par l'ESH Clésence, des familles actuellement logées dans cet immeuble.

Les études nécessaires aux travaux de déconstruction seront également engagées en 2020 et nous pouvons raisonnablement espérer que cette déconstruction débute fin 2021 - début 2022.

Les commissions de "l'Urbanisme, de l'Environnement, du Logement et des Transports" et "Commerce, artisanat et marché" auront, d'ici à la fin du chantier de déconstruction, le temps de faire des propositions d'utilisation de l'espace ainsi libéré, notamment la construction d'un marché artisanal couvert.

Des projets privés à soutenir et encadrer

➤ **Projet Vinci immobilier**

Ce projet vise à transformer l'ancienne quincaillerie DELACOTTE, l'ancienne agence immobilière "Immo 87" et les terrains libres du secteur en un vaste projet immobilier en accession à la propriété portant sur la construction d'environ 70 logements.

La commune a imposé que le linéaire constituant le rez-de-chaussée de l'immeuble situé rue Victor Hugo soit réservé aux activités commerciales ou artisanales, ceci dans le cadre de la "Redynamisation du centre-ville".

➤ **Projet Jean-Paul ORESTE**

Ce projet prévoit la construction de 11 maisons individuelles et d'un immeuble de 4 appartements sur un terrain privé de 2 919 m² appartenant à Monsieur FERNANDEZ et situé impasse de la Petite Futaie et sur un terrain d'environ 300 m² appartenant à la commune.

VOIRIE, EQUIPEMENTS PUBLICS ET SECURITE

Aménagement de la rue Jean Racine

Cet aménagement est réalisé à la demande des propriétaires et locataires de la rue Jean Racine et s'inscrit dans la suite logique des travaux réalisés sur le site de la "Cavée des Etalons". Le lotissement dit de "La Faïence", date des années 1970 et les voies et réseaux divers qui le traversent, nécessitent pour le moins quelques travaux de remise en état, voire de réaménagement comme la rue Jean Racine qui est de loin la plus détériorée car assez pentue. Ceux-ci seront entrepris au fil des années.

Les travaux ont débuté en janvier 2020. Leur coût est de 285 000 € TTC.

Pour les entreprendre, la commune a sollicité et obtenu une subvention du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 39 450 € et de l'Etat à hauteur de 67 500 €.

La CCLVD a également effectué des travaux de remise en état du réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et a procédé au changement de tous les raccordements au réseau d'adduction d'eau potable.

Ce chantier a été préfinancé par la commune et la CCLVD nous remboursera le montant des travaux la concernant.

Réfection du parking avenue Général de Gaulle

Les travaux de réhabilitation du parking situé avenue du Général de Gaulle, près de la résidence "Le Parc" et du city-stade se sont déroulés entre le 17 février et le 15 juin 2020.

Le coût de ce chantier s'élève à 64 653 € TTC et la commune a obtenu des subventions à hauteur de 21 252 € de la part de l'Etat et de 12 750 € de la part du Conseil Départemental de l'Oise.

La réfection de ce parking marque la fin de la requalification d'une zone méritant une réhabilitation. Ainsi, les terrains de tennis et le club house inutilisés et dégradés ont fait place au city-stade et aux locaux de l'S.Pass'Jeunes, qui constituent désormais un espace consacré à la jeunesse liancourtoise.

Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la place du Chanoine Snejdareck

Le début de l'année 2020 a été consacré au recrutement d'une équipe composée d'un bureau d'études spécialisé dans les voies et réseaux divers et d'un cabinet d'urbanisme. Les cabinets SECT-VRD (PONTPOINT - 60) et GP Architectes (LA CHAPELLE EN SERVAL - 60) ont été retenus après mise en concurrence. Le choix de l'équipe a été assuré par la commune et la CCLVD puisque ce vaste chantier sera commun aux deux collectivités.

En effet, de son côté, la CCLVD réalisera des travaux sur ses réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eau potable, ainsi qu'un premier tronçon de piste cyclable.

La commune aura également dans le cadre de ce chantier à mettre en place un traitement écologique des eaux pluviales, celui-ci sera aidé financièrement par la CCLVD, voire par l'Agence de l'eau.

Le second semestre 2020 sera consacré à définir la nature des travaux à réaliser afin d'aménager un parvis fonctionnel devant l'église Saint Martin, d'organiser le stationnement des véhicules et de sécuriser le groupe scolaire Jean Macé (écoles élémentaire et maternelle) ainsi que le collège La Rochefoucauld.

Nous souhaitons aboutir à un projet définitif pour le début du quatrième trimestre 2020 et solliciter l'Etat et le Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre de leur programmation 2021 en direction de l'aide aux communes.

Si les subventions attendues sont au rendez-vous, ces travaux pourraient être engagés en 2021.

Développement du dispositif de vidéoprotection

Dès le mois d'avril 2019, une première étude d'opportunité a été diligentée afin de mettre en place un dispositif de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune. Celle-ci a permis d'évaluer le nombre de caméras à mettre en place, les lieux où elles seraient implantées et d'avoir une estimation du coût du dispositif afin de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise.

Ces travaux ont été présentés à la brigade de Gendarmerie de Liencourt qui a pu les amender et les compléter. C'est ainsi que la demande principale formulée par les gendarmes consistait à pouvoir surveiller toutes les entrées et sorties de la ville, de jour comme de nuit.

La Municipalité a souhaité, à travers ce dispositif, optimiser son ancien dispositif de vidéoprotection qui était essentiellement destiné à la sécurisation de bâtiments publics et l'étendre à la sécurisation des entrées d'agglomération, de plusieurs quartiers à forte concentration humaine, au centre-ville, mais également aux complexes sportifs et éducatifs.

La commune a ainsi installé dans le cadre de la phase 1 du dispositif, 6 caméras dites d'immatriculation, aux différentes entrées de ville en décembre 2019.

Afin d'aborder la phase 2 de cette opération, la Municipalité a souhaité être accompagnée d'un Assistant à maître d'ouvrage (AMO). Après mise en concurrence, le Cabinet Ateka ingénierie (BEAUVAIS - 60) a été désigné.

Un appel d'offres concernant l'installation de caméras, la transmission et le stockage des images mais également la maintenance du dispositif a été lancé en janvier 2020 et après analyse des offres, la société NTI Solutions (BEAUVAIS - 60) a été retenue. L'ordre de service sera prochainement donné.

Les travaux de raccordement électrique seront assurés par SAROUILLE SAS (LIANCOURT - 60), sous contrôle de notre AMO.

Le coût de cette opération avait été inscrit au budget 2019 dans le cadre de l'opération d'investissement n° 42 et les crédits non utilisés seront reportés au budget 2020.

Le Sénateur et Conseiller Départemental du canton de CLERMONT, Edouard COURTIAL m'a fait savoir fin mai 2019 qu'une subvention de 136 000 € serait accordée à la commune pour cette réalisation. L'Etat ne nous a pas encore fait savoir si ce dispositif aurait ses faveurs dans le cadre de la DETR, du DSIL ou encore du FIPD.

L'année 2020 verra donc la mise en place de la phase 2 de la vidéoprotection avec l'installation de 3 caméras dites d'immatriculation, supplémentaires, 33 caméras d'ambiance et le changement de 41 caméras existantes soit un total de 83 caméras IP.

Les enregistrements seront conservés 30 jours, le matériel de stockage des images sera installé dans les locaux de la Police Municipale. Les déclarations en Préfecture ont été effectuées par l'AMO. Lorsque le SMOTHD aura obtenu les autorisations nécessaires du Ministère de l'Intérieur pour visionner les images en provenance des communes, je vous proposerai d'adhérer à la plateforme départementale de vidéoprotection.

Installation de défibrillateurs dans les bâtiments publics

Afin d'assurer la sécurité des usagers et répondre aux nouvelles obligations légales des communes, 6 défibrillateurs ont été installés au 1^{er} trimestre 2020 dans les établissements recevant du public (ERP) les plus importants en nombre de personnes pouvant être accueillies :

- Stade Municipal René Naudot
- Salle des sports Guy Lejeune
- Restaurant scolaire
- Ecole élémentaire Jean Macé
- Ecole élémentaire Albert Camus
- Centre culturel Alexandre Urbain

Je vous propose de poursuivre l'installation de ce type d'équipement dans d'autres ERP de la commune et d'inscrire pour ce faire un crédit de 10 000 € au budget 2020.

ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE ET CADRE DE VIE

Gestion de la "Zone humide" de la vallée de la Brèche

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) auquel adhère la CCLVD, s'est engagé dans un "Contrat de Territoire Eau et Climat" sur la période 2020-2025.

Dans le cadre de ce contrat les communes de BAILLEVAL, BREUIL LE SEC, BREUIL LE VERT, LIANCOURT et RANTIGNY ont souhaité se grouper pour réaliser une étude sur les "Zones humides" de leur territoire dont la coordination sera assurée par le SMBVB. Une convention a été établie entre les cinq communes et le SMBVB, celle-ci a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2019.

Le coût de cette étude est estimé à 155 000 € HT, l'Agence de l'eau Seine-Normandie la subventionne à hauteur de 80 %. La participation de chaque commune est définie en fonction de la superficie de la "Zone humide" communale.

Pour la commune de LIANCOURT, il y aura lieu d'inscrire au Budget 2020 la somme de 5 437,44 € HT soit 6 524,93 € TTC.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Améliorer la connaissance écologique en termes d'espèces et d'habitats
- Définir les travaux de restauration et d'entretien d'urgence à mettre en place
- Proposer des scénarii de restauration en cohérence avec l'intérêt écologique des sites (reboisement partiel, restauration et aménagement de la "Zone humide",
- Proposer des actions permettant de restaurer et préserver les différentes fonctions des "Zones humides" : hydrologie, épuration et biodiversité
- Définir un programme d'entretien pluriannuel en fonction des enjeux des sites via une gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

Le grand marais de LIANCOURT d'une surface de 91 ha sera donc investigué. Ce territoire reste globalement très contraint par l'urbanisation. Le boisement est également caractérisé par une forte activité de chasse.

Sur le site du grand marais, les parcelles en propriété communale représentent une surface de 13 ha environ et sont disparates et parfois non contiguës. Les papillons, les orthoptères, les mollusques, les batraciens, et dans une moindre mesure les fauvelles aquatiques et les mammifères de zones humides tels que le campagnol amphibie et la musaraigne aquatique, peuvent trouver en ces lieux un refuge au sein d'une vallée largement vouée à la culture de peupliers.

AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Extension modernisation du restaurant scolaire

Le restaurant scolaire, construit dans le parc de l'hôtel de ville, a ouvert ses portes lors de la rentrée scolaire 1994-1995. Sa vocation, à l'époque, était d'accueillir les élèves des écoles élémentaires de la ville.

En septembre 2010, le restaurant scolaire a été ouvert aux élèves des écoles maternelles Albert Camus et Jean Macé dont les deux parents travaillent ou dont le seul parent travaille, dans le cas des familles monoparentales.

Malgré cette restriction, le nombre d'enfants des écoles maternelles fréquentant la structure était en constante augmentation et les capacités d'accueil et de production du restaurant scolaire ne permettaient plus de répondre parfaitement à la demande.

La municipalité a donc engagé une réflexion afin d'agrandir le restaurant scolaire en créant notamment une salle spécifique d'environ 150 places pour l'accueil des enfants scolarisés en maternelle et en augmentant la capacité de production de la cuisine qui était limitée à 250 repas par jour.

Le cabinet d'architecture Xavier SIMONNEAUX (AGNETZ-60) a assuré la Maîtrise d'œuvre de l'opération. Celui-ci s'est associé en sous-traitance à un architecte paysagiste, le cabinet EPIGEIOS (SENLIS-60).

Les travaux ont été réalisés en site occupé, ce qui les a rendus plus difficiles et délicats.

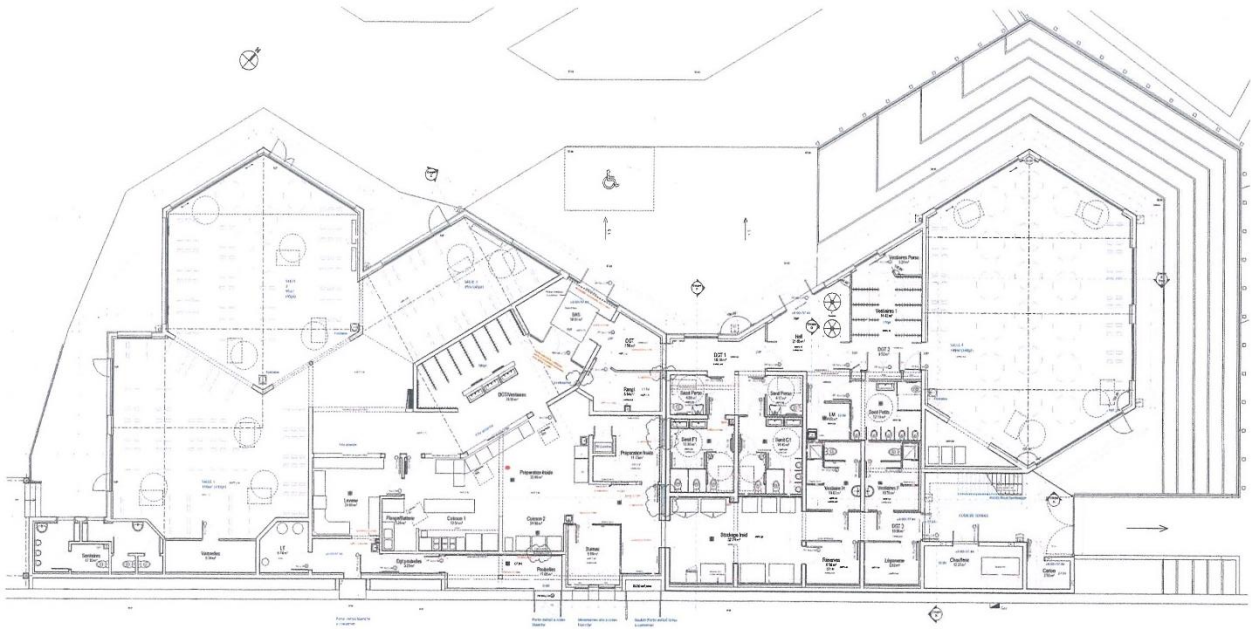
Nous avons profité de ce chantier pour reconfigurer le parc de l'hôtel de ville aux abords du restaurant scolaire et notamment traiter les eaux pluviales de manière écologique.

Le chantier a effectivement débuté en septembre 2018 et devrait s'achever prochainement avec la mise en place de plantes aquatiques dans un des bassins de rétention des eaux pluviales.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est de l'ordre de 2 300 000 € TTC.

La commune a été subventionnée par le Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 540 000 € et par l'Etat à hauteur de 76 500 €.

Toutefois il conviendra d'ajouter au Budget Primitif 2020 article 2188 de l'opération d'investissement n° 40, la somme de 30 000 € correspondant à la décoration des deux salles de restauration.



ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET ASSOCIATIVES, ANIMATION DE LA CITE

Soutien au tissu associatif

Malgré les contextes sanitaire et financier particulièrement délicats et difficiles auxquels la commune est confrontée, je vous propose de maintenir à la même hauteur qu'en 2019 les subventions accordées aux associations liancourtoises ou œuvrant sur notre territoire. Le soutien au tissu associatif, créateur de lien social, est plus que jamais nécessaire dans nos sociétés où l'individualisme prend chaque jour une place de plus en plus importante.

Mise en place d'un référent associatif

Désigné au sein du Conseil Municipal, sa mission sera d'aider à la création de nouvelles associations et au montage de projets.

SOLIDARITE

Soutien aux personnes exclues des nouvelles technologies

Avec l'arrivée de la fibre optique devant l'habitation de tous les Liancourtois, chacun a maintenant accès à un débit largement supérieur à 100 Mbit/s, c'est ce que l'on appelle le Très Haut Débit (THD) et peut donc utiliser internet, la télévision par internet y compris en 4K, la téléphonie, les téléchargements de films, de musique, etc...

Au premier janvier 2022, les accès aux services publics devront se faire de manière dématérialisée, via internet. A terme, chacun d'entre nous disposera d'une carte d'identité électronique.

Toutefois en France, plus de 13 millions d'habitants sur les 66 millions que compte notre pays, soit près de 20 % de la population, n'utilisent pas, par peur, méconnaissance ou encore faute de moyens matériels, les nouvelles technologies. C'est ce qu'on appelle "l'illectronisme" contre lequel nous devons lutter, notre pays est très en retard sur ce sujet par rapport aux autres pays européens.

C'est pourquoi je vous propose de mettre en place au niveau de la médiathèque Lucien Charton des sessions de formation gratuites destinées aux Liancourtois qui le souhaitent pour les initier à l'utilisation basique de ces nouvelles technologies afin qu'ils puissent déclarer leurs impôts en ligne, réserver des billets de train ou d'avion, consulter le site internet de la ville de Liancourt, etc ...

La crise sanitaire que nous traversons actuellement nous montre combien la maîtrise de ces nouvelles technologies est indispensable (télétravail, enseignement à distance, relation sociale virtuelle, accès à la connaissance, ...).

Pour mettre en place cette action, l'achat de quelques ordinateurs est indispensable et des crédits à hauteur de 10 000 € seront inscrits à cet effet au Budget 2020.

INFORMATION, COMMUNICATION ET RELATION CITOYENNE

Un site internet dynamique et ouvert à la relation citoyenne

Le site internet de la ville de LIANCOURT est en ligne et accessible depuis le 28 février 2019. Ce site est dynamique et les informations qu'il contient, évoluent au fil du temps, chacun a pu le consulter pour connaître les spectacles proposés au Centre Culturel Alexandre Urbain, les travaux en cours et les éventuelles modifications d'itinéraires, les menus du restaurant scolaire, ...

Ce site permet aux habitants de la commune d'avoir accès à différents formulaires pour accomplir des démarches administratives, aux dossiers d'inscription scolaire, ...

Il permet aussi de consulter les comptes-rendus de Conseil Municipal, les archives de Liancourt magazine, les photographies des principales manifestations locales et l'histoire de notre cité et du Duc de La Rochefoucauld, etc ...

Il permet sur inscription de recevoir la lettre électronique de la ville de LIANCOURT, d'organiser des sondages en ligne ou de remplir des questionnaires comme lors de la réservation des masques dans le cadre de la crise sanitaire.

Afin d'améliorer la relation citoyenne, le site peut aussi adresser des "SMS" à tous les Liancourtois qui ont indiqué leur numéro de portable afin de les avertir d'alertes diverses émanant de la Préfecture ou concernant les services municipaux.

Enfin, les Liancourtois peuvent utiliser ce site pour nous faire remonter des informations, des questions ou propositions, la seule obligation étant de décliner son identité et son adresse.

Durant la crise sanitaire que nous venons de traverser et qui n'est pas encore achevée, le site internet de la ville a joué un rôle particulièrement important auprès de la population. Sa fréquentation est de plus en plus importante et témoigne, si besoin en était, de la qualité de ce site régulièrement mis à jour.

L'année 2020 verra la mise en place de nouvelles fonctionnalités comme la prise de rendez-vous en ligne pour les passeports et cartes d'identité, la mise en ligne de documents d'urbanisme, ...

ENDETTEMENT, FISCALITE ET GESTION DE LA COMMUNE

Je vous propose cette année de poursuivre la maîtrise de la fiscalité comme nous le faisons depuis maintenant 32 ans et de maintenir la pression fiscale 2020 identique à celle de 2019.

Toutefois je tiens à vous rappeler que l'ensemble de la fiscalité économique a été transféré à la CCLVD au 1^{er} janvier 2018. La compensation versée chaque année à la commune a été calculée sur les bases fiscales de 2018 et n'est plus amenée à évoluer.

Il est important de souligner que l'endettement actuel de la commune est nul.

Je vous propose également de poursuivre notre effort d'investissement et pour se faire d'avoir recours à l'emprunt pour équilibrer, si nécessaire, la section d'investissement du Budget Primitif 2020.

A titre indicatif, l'inflation 2019 est de + 1,1 %.